



PLAN D'ACTION 2021 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Ville de Candiac

Adopté le : 19 avril 2021

Résolution : 21-04-18

MOT DU MAIRE

Chers concitoyens,

Les municipalités jouent un rôle de premier plan pour assurer la qualité de vie de leurs citoyens et les personnes handicapées y occupent une place prépondérante. Par la mise à jour de son Plan d'action à l'égard des personnes handicapées, la Ville de Candiac réaffirme sa volonté et son engagement à mettre en œuvre les moyens qui favorisent leur intégration et leur participation sociale.

Les actions qui y sont présentées s'inscrivent dans la continuité des efforts déjà déployés par la Ville pour améliorer l'accessibilité de ses services aux personnes handicapées. Elles reflètent fidèlement notre vision d'une société inclusive à l'endroit des personnes handicapées, quel qu'il soit, en promouvant leurs intérêts et en favorisant leur pleine participation scolaire, professionnelle et sociale.

Je tiens à remercier toutes les personnes ayant travaillé à la révision de ce plan d'action. Un tel exercice résulte d'une collaboration étroite des différents services de l'administration municipale et des membres qui composent le comité consultatif responsable de la mise en application de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*.

Je vous en souhaite bonne lecture.

Le maire,



INTRODUCTION AU CADRE LÉGAL

Ce plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées exprime les gestes concrets que la Ville de Candiac souhaite accomplir au cours de l'année 2021 afin d'accroître la participation sociale des personnes handicapées sur son territoire. Il s'inscrit en conformité avec l'article 61.1 de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale* (« **Loi** ») selon lequel :

Chaque ministère et organisme public qui emploie au moins 50 personnes ainsi que chaque municipalité locale qui compte au moins 15 000 habitants adopte, au plus tard le 17 décembre 2005, un plan d'action identifiant les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans le secteur d'activité relevant de ses attributions, et décrivant les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles à l'intégration des personnes handicapées dans ce secteur d'activité. Ce plan comporte en outre tout autre élément déterminé par le gouvernement sur recommandation du ministre. Il doit être produit et rendu public annuellement.

De plus, le plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées doit décrire, en vertu de la Loi, les mesures prises au cours de l'année qui se termine et les mesures envisagées pour l'année qui débute dans le but de réduire les obstacles et de créer un environnement favorable et accessible à la participation sociale de tous.

Ce faisant, la Ville de Candiac adopte, publie, met en œuvre et effectue le suivi, sur une base annuelle, d'un plan d'action destiné à réduire, voire éliminer les obstacles à l'intégration des personnes handicapées par la mise en œuvre de mesures visant dans l'ensemble des secteurs d'activités relevant des attributions de la municipalité de Candiac.

Par obstacle, on entend tout élément de l'environnement freinant ou empêchant la réalisation d'une habitude de vie d'une personne, provoquant ainsi une situation de handicap. Ainsi, la définition d'obstacle ne se limite pas à l'accessibilité physique seulement. Elle inclut également une dimension sociale.

L'accessibilité s'effectue par étapes, considérant d'une part les priorités établies annuellement dans le Plan d'action et d'autre part, les contraintes administratives, organisationnelles et financières de la Ville de Candiac.

DÉFINITION D'UNE PERSONNE HANDICAPÉE SELON LA LOI

L'article 1 de la Loi définit une personne handicapée comme étant : « *toute personne ayant une déficience entraînant une incapacité significative et persistante et qui est sujette à rencontrer des obstacles dans l'accomplissement d'activités courantes* ».

Les plans d'action annuels produits par les municipalités québécoises, dont la Ville de Candiac, visent donc la population des personnes répondant à cette définition. Ils s'appliquent à toute personne, femme ou homme, quel que soit son âge, ayant une déficience qui entraîne une incapacité à accomplir ses activités courantes telles que se nourrir, se déplacer, se loger, communiquer.

En ce qui a trait à l'incapacité, celle-ci doit être « significative », c'est-à-dire avoir un certain degré de sévérité, par exemple modérée à grave et « persistante », c'est-à-dire qu'on ne peut prédire sa disparition dans le temps. Il existe plusieurs types d'incapacités, dont les incapacités motrices, intellectuelles, de la parole ou du langage, visuelles, auditives, ou associées à d'autres sens. Elles peuvent être reliées à des fonctions organiques ou à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale.

Enfin, notons que la définition de « personne handicapée » permet d'inclure les personnes ayant des incapacités épisodiques ou cycliques.

DESCRIPTION DE LA VILLE ET DE SA POPULATION

La ville de Candiac fut créée par une loi spéciale de l'Assemblée législative du Québec le 31 janvier 1957. Le gouvernement du Québec acquiesçait ainsi à la requête d'un groupe d'investisseurs canadiens et européens qui avait acquis plusieurs parcelles de terrains totalisant environ 2 500 acres, situées à Saint-Constant, Delson, Saint-Philippe et La Prairie et bornées par le fleuve Saint-Laurent.

Aujourd'hui, Candiac enregistre une population croissante de 22 306 habitants, selon Statistiques Canada (données de 2020). Le revenu moyen des ménages et le niveau de scolarité sont nettement plus élevés que la moyenne des villes de la MRC de Roussillon. La ville compte une proportion importante de jeunes familles. Candiac offre un milieu de vie où la sécurité, la quiétude et le respect de l'environnement s'unissent pour le bien-être des citoyens et celui de leur famille.

La Ville offre une multitude de services pour tous ses citoyens. Que ce soit en matière d'éducation, de santé ou de loisir, elle fait tout en son pouvoir pour servir de façon efficace ses résidents.

Notamment, la ville de Candiac compte 17 parcs municipaux, plus de 33 kilomètres de pistes cyclables, plusieurs kilomètres de sentiers piétonniers, une piscine et 5 jeux d'eau publics, 3 terrains de balle, 12 terrains de soccer, 9 terrains de tennis et 2 centres communautaires. Enfin, la Ville compte près de 60 organismes sur son territoire, dont certains ont une mission envers les personnes handicapées.

La Ville de Candiac emploie 49 cadres (incluant les temporaires), 79 employés cols blancs (incluant les surnuméraires), 63 employés cols bleus (incluant les surnuméraires), 40 pompiers (incluant lieutenants, pompiers à temps partiel et pompiers réservistes), 10 brigadiers scolaires (incluant les remplaçants), une vingtaine de professeurs à temps partiel ainsi qu'environ une centaine d'étudiants et une trentaine d'auxiliaires.

DESCRIPTION DES SECTEURS D'ACTIVITÉS RELEVANT DES ATTRIBUTIONS DE LA VILLE DE CANDIAC

L'administration de la Ville de Candiac compte une direction générale, une cour municipale et huit services qui offrent pour la plupart des services de proximité aux citoyens.

- **Direction générale** : veille à assurer une gestion efficace de la Ville et une planification stratégique de son développement. Elle vise à l'évolution d'une organisation municipale toujours plus performante, innovatrice et ouverte aux changements, tout en assurant au conseil municipal un soutien constant dans la conduite des nombreux dossiers. Pour y parvenir, elle mise sur le développement des compétences des ressources humaines ainsi qu'une bonne santé financière.
- **Service des communications et relations avec le citoyen** : s'assure que les citoyens reçoivent toutes les informations en provenance du conseil municipal et des différents services municipaux. Le service assure, entre autres, la gestion du site Web, les relations de presse et les relations avec le citoyen, la réalisation des publications de la Ville et de l'infolettre ainsi que l'affichage sur les panneaux électroniques et sur les douze panneaux d'information de format 4 x 8. Il est également responsable du développement de l'image de marque de Candiac et de la signalisation sur le territoire de la municipalité.
- **Service des finances** : est responsable de l'ensemble des activités reliées aux finances et au budget de la municipalité ainsi que de gérer de façon rigoureuse les deniers publics.

Le service exerce un rôle-conseil auprès du conseil municipal, de la Direction générale et de tous les services municipaux en matière budgétaire et pour une gestion optimale des ressources financières et des actifs technologiques.

- **Service des loisirs** : offre une vie récréative qui comble tous les goûts. Pour ce faire, celui-ci offre une mine d'activités aux citoyens petits et grands. Il propose chaque année une programmation variée d'événements, de spectacles et d'activités sportives et culturelles. Ce service gère également la bibliothèque, les camps de jour, le développement des parcs ainsi que les relations avec les organismes et les bénévoles.
- **Service du développement durable du territoire** : est responsable de l'aménagement des milieux de vie afin de répondre adéquatement aux besoins croissants des citoyens. Les préoccupations du Service sont très larges : elles concernent tout autant les bâtiments que les espaces naturels, le développement durable, les activités économiques et les activités sociales.

La division de l'urbanisme et service aux citoyens et aux entreprises produit les règlements d'urbanisme, s'occupe des zonages des lotissements, des constructions et des projets domiciliaires ainsi que tout ce qui est lié au développement durable. Cette division assure également l'application et le respect de la réglementation en procédant aux inspections, en intervenant lors de plaintes de citoyens ainsi qu'en émettant des permis et des certificats.

Le Bureau de projet coordonne et gère les projets de développement urbain et les grands projets municipaux du *Plan stratégique de développement 2018-2033* en respectant les principes du développement durable et la réglementation en vigueur.

La division infrastructure (génie) est responsable des activités reliées au domaine des infrastructures et de l'environnement. Elle assure notamment la conception et la construction des nouvelles infrastructures municipales ainsi que les études préliminaires, l'analyse de rentabilité de projet et la remise à neuf des réseaux municipaux existants, de façon à toujours assurer une meilleure qualité de vie à la population.

Le champ d'activité de la division du génie couvre notamment le prolongement des réseaux municipaux dans les projets de développement, la réfection et la réhabilitation des infrastructures d'aqueduc, d'égout, de voirie, d'éclairage de rues et d'emprises publiques, la construction et la rénovation des installations municipales telles que les bâtiments municipaux, les parcs, les places publiques et les espaces verts.

- **Service des ressources humaines** : veille au maintien d'un milieu de travail stimulant et agréable permettant aux employés de se développer dans le respect et l'équité. Il travaille en collaboration avec les autres services et a comme responsabilité de développer et de mettre en place des structures organisationnelles efficaces.
- **Service de sécurité incendie Candiac/Delson** : a comme mission générale de protéger les citoyens contre les incendies et de se doter de moyens pour les prévenir. Afin d'assurer la sécurité des citoyens et de contribuer à la qualité de vie de chacun, les fonctions des pompiers sont de sauver des vies, protéger les biens et circonscrire l'incendie. De plus, leurs services sont mis à contribution lors de différentes situations d'urgence comme des accidents, des déversements et la présence de matières dangereuses. Le service possède une division prévention, dont le mandat est d'éduquer le public.

- **Services juridiques** : gèrent la totalité des affaires juridiques de la Ville en accord avec la *Loi sur les cités et villes* et les diverses lois applicables en la matière. En plus de rédiger et réviser les règlements de la Ville, les Services juridiques jouent un rôle essentiel dans la préparation des séances du conseil municipal et rédigent les procès-verbaux, les ordres du jour et les avis publics. Les Services juridiques sont également impliqués dans la rédaction et la révision de tous les contrats autorisés par le conseil municipal.

Les Services juridiques voient également à l'application de la *Loi sur l'accès à l'information*, s'assurent de la conservation des archives de la Ville et à la gestion des réclamations faites à la Ville.

La cour municipale commune de Candiac, qui relève de ce service, a juridiction sur les territoires de Candiac et de Sainte-Catherine et c'est à la cour municipale commune de Candiac qu'il est possible de payer un constat d'infraction. Les séances de la cour s'y tiennent également.

- **Service des travaux publics** : touche à de nombreux domaines tels que l'horticulture, les collectes, les matières résiduelles ainsi que l'entretien des routes, des parcs, des espaces verts, des bâtiments municipaux et des réseaux d'égout et d'aqueduc. Les Travaux publics assurent donc des services essentiels à la population.

Les Travaux publics ont pour objectif d'offrir aux citoyens un service de qualité supérieure en s'appuyant sur un personnel professionnel et expérimenté. Le Service compte 35 employés réguliers et, lors de périodes de pointe, il peut compter sur près de 61 employés surnuméraires et étudiants.

Ce service répond et traite plus de 3 000 requêtes par année, réparties dans les diverses sphères d'activité.

- **Régie intermunicipale de police Roussillon** : la sécurité policière à Candiac est assurée par la Régie intermunicipale de police Roussillon qui couvre également les territoires de Delson, La Prairie, Saint-Constant, Saint-Mathieu, Saint-Philippe et Sainte-Catherine.

Aux fins du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées 2021, les secteurs d'activités relevant des attributions qu'entend privilégier la Ville de Candiac pour orienter ses actions sont :

- Communication;
- Accessibilité des lieux publics et aménagement du milieu de vie;
- Accessibilité des modes de transport;
- Ressources humaines;
- Loisirs, culture et vie communautaire;
- Sécurité et mesures d'urgence.

Bâtiments publics appartenant à la Ville

BÂTIMENTS	ADRESSES
Hôtel de ville	100, boulevard Montcalm Nord
Complexe sportif de Candiac	10, rue Radisson
Caserne d'incendie	90, boulevard Montcalm Nord
Centre Claude-Hébert	59, chemin Haendel
Centre de bénévolat de la Rive-Sud	8, chemin Saint-François-Xavier
Centre Frank-Vocino	4, boulevard Montcalm Sud
Complexe Roméo-V.-Patenaude	135, chemin Haendel
Maison des jeunes L'Antidote	125, chemin Haendel
Maison Hélène-Sentenne	112, boulevard Marie-Victorin
Garage municipal	80, boulevard Montcalm Nord
Usine de filtration	62, boulevard Marie-Victorin

Parcs publics appartenant à la Ville

PARCS	ADRESSES
Parc André-J.-Côté	112, boulevard Marie-Victorin
Parc Champlain	175, boulevard Champlain
Parc de Cherbourg (incluant un parc canin)	130, place Chambord
Parc de Deauville	90, avenue de Deauville
Parc Fernand-Seguin	201, boulevard Jean-Leman
Parc Haendel	33, rue de Fribourg
Parc Jason	75, place Jason
Parc de Jasper	3, chemin Saint-François-Xavier
Parc Mermoz	200, avenue Mermoz
Parc Montcalm	55, boulevard Montcalm Sud
Parc de Picardie	20, avenue de Picardie
Parc Roméo-V.-Patenaude	125, chemin Haendel
Parc Saint-François-Xavier	50, chemin Saint-François-Xavier
Parc de Sardaigne	75, rue de Syracuse
Sentier de la Rivière-de-la-Tortue	40, chemin Saint-François-Xavier
Parc de la nature de Strasbourg	10, boulevard de Sardaigne
Place de la Fonderie	270, rue d'Ambre

LE COMITÉ DE SUIVI DU PLAN D’ACTION ANNUEL À L’ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

En 2010, le conseil municipal de la Ville de Candiatic a procédé à la création d’un comité consultatif pour l’application de la Loi.

Le comité consultatif a comme objectif de réaliser l’ensemble des étapes relatives au plan d’action et a pour mission de faire de l’intégration des personnes handicapées, une préoccupation organisationnelle.

SERVICE DE LA VILLE OU NOM DE L’ORGANISME	NOMS DES MEMBRES DU COMITÉ
Membre du conseil municipal	Conseillère municipale — Madame Mélanie Roldan
Service des loisirs	Directeur adjoint
Service du développement durable du territoire	Chef de division — urbanisme, services aux citoyens et aux entreprises
Service de sécurité incendie Candiatic/Delson	Chef de division — prévention
Service des communications et relations avec le citoyen	Agente de communication
Service des ressources humaines	Conseillère en ressources humaines
Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest	Directrice générale – Madame Nancy Côté

PLAN D'ACTION : OBSTACLES IDENTIFIÉS ET MESURES ENVISAGÉES EN 2021

Pour l'année 2021, la Ville de Candiatic a identifié les secteurs d'activités qu'elle entend privilégier et, pour chacun d'entre eux, les objectifs généraux, les obstacles à l'intégration des personnes handicapées, les mesures d'accessibilité et d'adaptation envisagées, les indicateurs de résultats et les services municipaux et partenaires impliqués dans la mise en œuvre de chacune des mesures dans les délais prescrits par l'échéancier.

Les obstacles suivants ont ainsi été identifiés :

- L'offre de services n'est pas suffisamment accessible aux personnes handicapées;
- Nos installations et les services ne sont pas toujours accessibles aux personnes vivant avec un handicap;
- Les employés municipaux et les organismes ne sont pas suffisamment conscientisés à la réalité des personnes handicapées;
- Les services offerts, les mesures mises en place et les actions prises par la Ville en matière d'accessibilité universelle sont souvent méconnus de la population;
- La réglementation touchant les personnes handicapées n'est pas assez intégrée au fonctionnement de la Ville;
- Les services se questionnent sur la pertinence du *formulaire « Sécurité et besoin »*;
- Difficulté pour les personnes handicapées d'avoir l'équité de traitement en matière de services et d'opportunités;
- Les personnes handicapées peuvent se sentir vulnérables ou craindre pour leur sécurité lors d'une situation d'urgence.

Certains obstacles externes influencent la mise en action du présent plan et doivent aussi être considérés :

- La pandémie de la COVID-19 limite les interventions « sur le terrain »;
- Des changements de direction ont eu lieu. La Ville de Candiatic connaît un essor important et la mouvance de personnel en 2020 fût importante. Beaucoup de nouveaux porteurs de dossier doivent revoir les priorisations d'intervention de leur direction;
- Le retard accumulé au cours de deux dernières années sur la mise en action du plan d'action n'a pas permis la budgétisation des actions pour 2021. Cela limite ainsi les actions nécessitant des investissements financiers importants.

PLAN D'ACTION 2021

OBSTACLES IDENTIFIÉS		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉCHÉANCIER
1	L'offre de services n'est pas suffisamment accessible aux personnes handicapées.	Intégrer des éléments d'accessibilité universelle lors de la création de la plateforme d'inscription en ligne (IC3)	Intégration d'images grands formats et respect de normes graphiques	LOISIRS — DSL	2021
2		Programmation : Club de lecture d'été TD — promouvoir dans les outils de communication de la Ville le matériel disponible favorisant l'accessibilité	Présence de marqueurs et d'informations définis dans les promotions présentant les éléments d'accessibilité	LOISIRS — DBRC	2021
3		Rendre les micros-bibliothèques accessibles à tous	Conception et emplacement respectant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite	LOISIRS — DBRC	2021
4		Développement des collections <i>Accessible</i>	Acquisition de livres en gros caractères, livres audio et prêts numériques (incluant l'audio)	LOISIRS — DBRC	En continu
5		Informar la clientèle des ressources disponibles pour favoriser la participation des personnes vivant avec un handicap aux activités de loisirs	Intégration de l'information dans les publications municipales	LOISIRS	2021
6		Identifier les activités et les événements accessibles universellement	Intégration de l'information dans les publications municipales	LOISIRS — DCVC	2021
7		Assurer l'accompagnement au camp de jour même en période de pandémie	Maintien du service	LOISIRS	En continu

OBSTACLES IDENTIFIÉS		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉCHÉANCIER
8	L'offre de services n'est pas suffisamment accessible aux personnes handicapées.	Intégrer une grille d'analyse touchant l'expérience pour les personnes handicapées dans la conception des événements	Conception et utilisation de la grille Réservation d'espaces de stationnement et de zones pour personnes avec fauteuils roulants	LOISIRS — DCVC	2021
9		Mettre en place un projet pilote de livraison de documents à domicile en période hivernale pour les personnes à mobilité réduite	Nombre de livraisons effectuées	LOISIRS — DBRC	2021
10		Évaluer l'accessibilité de notre infolettre en fonction des différents standards et ajuster la publication en conséquence	Recherche et tests effectués sur l'accessibilité de l'infolettre. Adaptation de l'infolettre au besoin	COMMUNICATIONS	2021
11	Les installations et les services ne sont pas toujours accessibles aux personnes vivant avec un handicap.	Augmenter l'accessible de la Maison Hélène-Sentenne	La porte adjacente à la rampe d'accès demeure déverrouillée en période d'ouverture	LOISIRS – DSL	2021
12		Prévoir dans la mise à jour du plan directeur des parcs et espaces verts l'intégration de composantes en accessibilité universelle dans les parcs	Intégration de l'analyse dans le document Présence des items identifiés lors de l'implantation	LOISIRS – DSL SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	2021
13		Inspecter et rendre conforme le marquage et la signalisation des stationnements pour les personnes à mobilité réduite	Nombre d'interventions sur le terrain réalisées par les inspecteurs	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	Été 2021

OBSTACLES IDENTIFIÉS		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉCHÉANCIER
14	Les installations et les services ne sont pas toujours accessibles aux personnes vivant avec un handicap.	Faire évaluer et tester les réalisations en matière d'adaptation et d'accessibilité par un organisme qui pourra proposer des améliorations continues en matière d'accessibilité universelle	Mandat donné par année d'évaluation à un organisme tel <i>Altergo</i> pour une infrastructure municipale (bâtiments, parcs, sentiers) <u>Par une visite terrain</u>	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	2021-2022
15		Mettre à jour la page « Accessibilité universelle » du site Web, en collaboration avec les différents services municipaux, afin d'y inclure les mesures d'accessibilité universelle réalisées et projetées de la Ville (activités accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.)	Mise à jour du contenu de la page	COMMUNICATIONS	2021
16	Les employés municipaux et les organismes ne sont pas suffisamment conscientisés à la réalité des personnes handicapées.	Offrir la formation ABPQ : <i>Accueillir les personnes sourdes et malentendantes</i> à un employé de la division de la bibliothèque	Participation à la formation d'un membre de la division et partage de connaissances au sein de la division	LOISIRS — DBRC	2021
17		Sensibiliser les organismes à l'accessibilité universelle	Transmission d'informations et présence lors de formation	LOISIRS	2021

OBSTACLES IDENTIFIÉS		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉCHÉANCIER
18	Les employés municipaux et les organismes ne sont pas suffisamment conscientisés à la réalité des personnes handicapées.	Offrir aux employés des activités de formation ou de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées : — webinaire — capsule d'information — activité en présentiel	Présence à la formation	RESSOURCES HUMAINES	2021
19		Parfaire les connaissances des employés du Service du développement durable du territoire concernant les réels besoins des personnes vivant avec différents types de handicap afin de donner un meilleur accompagnement. Mieux connaître la réalité de ces clientèles	Formations, conférences et rencontres organisées	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	2021
20	Les services offerts, les mesures mises en place et les actions prises par la Ville en matière d'accessibilité universelle sont souvent méconnus de la population.	Promouvoir la section « Accessibilité universelle » du site <i>candiac.ca</i> et diffuser à la population des renseignements sur les services, les mesures et les actions mises en place par la Ville	Diffusion de l'information dans les outils de communication de la Ville	COMMUNICATIONS	2021

OBSTACLES IDENTIFIÉS		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉCHÉANCIER
21	Difficulté pour les personnes handicapées d'avoir l'équité de traitement en matière de services et d'opportunités.	Réaliser la deuxième étape du Programme d'accès à l'égalité en emploi et coder les postes de la Ville selon la classification nationale des professions	Élaboration du programme : analyse du système d'emploi, objectifs quantitatifs poursuivis, mesures de redressements temporaires, mesures d'égalité de chances et échéancier	RESSOURCES HUMAINES	2021
22		Analyser les demandes et autoriser les dérogations mineures quand il est question d'éléments d'accessibilité ou d'adaptation à l'égard des personnes à mobilité réduite (ex. : rampe d'accès)	Modification du règlement sur les dérogations mineures et adaptation du règlement de zonage afin d'y intégrer une souplesse	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	2021
23		Inclure des mesures en matière d'adaptation et d'accessibilité universelle dans toutes les chartes de projet des prochains bâtiments municipaux (casernes, parcs, garages)	Inclusion des items dans les chartes de projet qui sont actuellement en réalisation ou à venir prochainement	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	2021
24		Connaître les programmes de subventions afin de renseigner, accompagner et sensibiliser les corporatifs, et ce, afin de les conscientiser pour la mise aux normes de leurs commerces et leurs industries	Rencontre d'informations tenue concernant les subventions et les programmes disponibles à l'Office des personnes handicapées	SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE	2021

OBSTACLES IDENTIFIÉS		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉCHÉANCIER
25	Les personnes handicapées peuvent se sentir vulnérables ou craindre pour leur sécurité lors d'une situation d'urgence.	Évaluer les outils et mesures mis en place pour assurer la sécurité des personnes handicapées et les faire connaître auprès de la population	Décision à prendre quant à la validité du formulaire. Dans le cas où le Service des incendies souhaite continuer de l'utiliser, prévoir une révision du formulaire et la promotion de celui-ci	INCENDIES	2021

BILAN DES RÉALISATIONS 2020

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION 2020 (AU 31 JAN 2021)
1	L'offre de loisir n'est pas suffisamment accessible aux personnes handicapées.	Bonifier l'offre de loisir accessible pour les personnes handicapées	Des activités adaptées à la condition des personnes handicapées sont offertes dans la programmation d'activités	LOISIRS	Non réalisée, reportée Analyse de l'offre de service à venir en 2021-2022
2	L'offre de loisir n'est pas suffisamment accessible aux enfants présentant une déficience perceptuelle.	Promouvoir les services et supports disponibles via le Service québécois du livre adapté (BAnQ) et le Centre d'accès équitable aux bibliothèques pour répondre aux besoins des enfants présentant une déficience perceptuelle :	Publier l'information dans la portion bibliothèque du <i>Cahier loisirs</i>	LOISIRS – DBRC	En continu
3		Le prêt de jeux de société adaptés;			Non réalisée
4		Le prêt d'une loupe numérique sur place;			Non réalisée, reportée en 2022
5		Nous avons aussi quelques demandes pour le prêt de documents à domicile pour les personnes à mobilité réduite (notamment durant la période hivernale) — (à voir)			Non réalisée, reportée en 2021

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION 2020 (AU 31 JAN 2021)
6	Les personnes handicapées ne sont pas suffisamment consultées par la Ville sur des projets qui peuvent avoir un impact sur les obstacles rencontrés dans la ville en lien avec la production des plans d'action.	Former un comité d'usagers pour soutenir le présent comité consultatif concernant le plan d'action	Avoir réalisé au moins une rencontre du comité afin d'obtenir les points de vue d'une personne qui se déplace en fauteuil roulant et d'une personne ayant une déficience visuelle	LOISIRS	Mise en place en décembre 2020 — janvier 2021
7	Les personnes handicapées ne savent pas si les activités de loisirs offertes sont accessibles.	Identifier les activités culturelles et de loisirs accessibles aux personnes handicapées et à leur famille en indiquant l'accessibilité aux activités à l'aide d'une identité visuelle dans le répertoire des activités diffusé aux citoyens de Candiac	Une identité visuelle est créée pour les activités étant accessibles aux personnes handicapées	LOISIRS	Non réalisée, 2020 VS Covid reportée en 2021
8	Les employés municipaux ne sont pas suffisamment conscientisés à la réalité des personnes handicapées.	Offrir aux employés des activités de formation ou de sensibilisation à la réalité des personnes handicapées	Participation à une formation ou un événement en lien avec la sensibilisation de la réalité des personnes handicapées	RESSOURCES HUMAINES	non réalisée, 2020 VS Covid reportée en 2021
9		Réaliser une activité de sensibilisation auprès des employés	Réaliser une activité de sensibilisation		

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION 2020 (AU 31 JAN 2021)
10	Suivre l'atelier offert par l'OPHQ portant sur l'approvisionnement accessible aux personnes handicapées.	Qu'au moins un employé suive une formation	Qu'au moins un employé suive une formation	FINANCES	Réalisée Suivi par Maxime-Olivier Comtois
11	Les postes de la Ville ne sont pas tous codés selon la classification nationale des professions.	Réaliser la première phase de la mise en place	Réalisation de l'analyse des effectifs de la Ville en procédant à l'inventaire des employés (auto-identification)	RESSOURCES HUMAINES	Réalisée Suivi par Julie Labossière
12	Les services se questionnent sur la pertinence du formulaire « Sécurité et besoin ».	Évaluer la pertinence et l'obligation de tenir un registre des personnes handicapées sur notre territoire. Registre identifiant les personnes ayant des problèmes en cas d'évacuation	Décider de la validité du formulaire. S'il est utilisé : revoir le formulaire et en faire la promotion (PNAP)	INCENDIES	En cours
				JURIDIQUES	
13	La section « accessibilité universelle » du site Web n'est plus à jour.	Mettre à jour la page « Accessibilité universelle » du site Web, en collaboration avec les différents services municipaux, afin d'y inclure les mesures d'accessibilité universelle réalisées et projetées de la Ville (activités accessibles, accessibilités des bâtiments municipaux, etc.)		COMMUNICATIONS	Non réalisée reportée en 2021

OBSTACLES À L'INTÉGRATION		MESURES	INDICATEURS DE RÉSULTATS	SERVICE	ÉTAT DE RÉALISATION 2020 (AU 31 JAN 2021)
14	L'infolettre n'est pas entièrement accessible en matière de communications universelles.	Évaluer l'accessibilité de notre infolettre en fonction des différents standards et ajuster la publication en conséquence		COMMUNICATIONS	Commencée, poursuite en 2021

EN RÉSUMÉ

Le *Plan d'action 2021 à l'égard des personnes handicapées* sera rendu public via le site Web de la Ville de Candiac au : ***candiac.ca***

Pour de plus amples renseignements, les personnes peuvent communiquer par la poste à :

« Plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées »

Ville de Candiac
100, boulevard Montcalm Nord
Candiac (Québec) J5R 3L8

par courriel à : comptoir-loisirs@ville.candiac.qc.ca ou par téléphone au : 450 444-6000

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES	
APHRSO	Association des personnes handicapées de la Rive-Sud Ouest
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
CAL	Carte d'accompagnement loisirs <i>(anciennement VATL — Vignette d'accompagnement touristique et de loisir)</i>
CISSMO	Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Montérégie-Ouest
EXO	Organisme public de transport adapté
OPHQ	Office des personnes handicapées du Québec
S.Au.S.	Soutien Autism(e) Soutien